



Procès-Verbal  
du Conseil Municipal du 25 mars 2024

**Ardèche**

L'an deux mille-vingt-quatre, le 25 mars à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain LOUCHE, Maire.

Etaient présents : M. Alain LOUCHE, Maire, M. Philippe RIVAT, Mme Clotilde FREUCHET, M. Jean-Marie VIALLE, Mme Ingrid RABATÉ, M. Robert HILAIRE adjoints, Mme Brigitte DURAND SAINT-OMER et MM. Jean-Claude CORNU, Francis DOUILLET, Jean-Luc HAESSIG, Gérard MERCIER les conseillers municipaux.

Absents :

Absents ayant donné procuration à : Mme Séverine GARDES à Mme Ingrid RABATÉ, Mme Cyrielle MARCOTTE-ESCHBACH à M. Jean-Luc HAESSIG

Excusées : Mmes Adeline ANDONI et Elise BUNOT

Secrétaire de séance : M. Philippe RIVAT

Quorum : 8

Le Conseil Municipal procède à l'approbation du PV du 12/02/2024 à l'unanimité.

**I - FINANCES**

*1° Vote du taux d'imposition des taxes locales*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- De ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2023 et de les reconduire à l'identique sur 2024,
- D'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 31,44 %
  - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 114,82 %
- De charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

*Pas de question*

*2° Vote du budget primitif 2024*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, vote le budget primitif 2024 comme suit :

- La section de fonctionnement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 1 473 781,54 €,
- La section d'investissement, pour un montant de dépenses et de recettes s'élève à la somme de 1 053 145,67 €.

*Pas de question*

*3° Subventions aux associations Veyrassoises*

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de répartir comme suit les subventions aux associations Veyrassoises :

Nom de l'organisme	Montant de la subvention
<b><u>Associations Veyrassoises</u></b>	
ACCA	150 €
ADMTV	300 €
Aquarelle en Liberté	300 €
Bien Être	300 €
Collectif N Ride	200 €
Droit au Bib	200 €
Jazz Contact	250 €
Kalongo Solidarité	250 €
K'L'ICK-ASS	300 €
La Ragaissa	200 €
La Ronde des Bois	250 €
Pon Club	200 €
Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS	200 €
Rêves	400 €

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)



Section Gym Volontaire	600 €
Sou Des Ecoles	600 €
Taupe Secrète	400 €
Union Sportive Veyrassoise	300 €
Veyras Amitié	400 €
Veyras en Fête	300 €
Subvention exceptionnelle 10 ans	300 €
Spectacle novembre 2024 – Groupe suisse Sarabande	1 500 €
Yoga de Veyras	300 €
<b>TOTAL Associations Veyrassoises</b>	<b>8 100 €</b>

Pas de question.

#### 4° Subventions aux associations extérieures

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de répartir comme suit les subventions aux associations extérieures :

Nom de l'association	Subvention 2024
Cinéma le Vivarais	933 €
La Ligue Contre le Cancer	200 €
Les Resto du cœur	200 €
Le Secours Populaire	200 €
Association Espoir	200 €
<b>TOTAL subventions extérieures</b>	<b>1 733 €</b>

Pas de question

#### 5° Indemnisation de Mme Marie-Claude MARRON suite au dégât des eaux du 09/02/2024 à la salle des fêtes de la Comballe

(J-M. VIALLE) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, se prononce favorablement au remboursement de la somme de 33,25 € à Mme Marie-Claude MARRON.

Pas de question

## II - URBANISME

#### 6° Convention d'adhésion au service commun mutualisé pour l'instruction des autorisations des Droits du Sol (ADS) entre la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche (CAPCA) et la commune de Veyras

(P. RIVAT) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver le protocole transactionnel ci-annexé,
- D'approuver la convention ci-annexé,
- D'autoriser le Maire à signer les deux documents.

Pas de question

## III - CULTURE

#### 7° Reversement à la commune d'une partie des recettes du concert « Dr Skelter » du 24/02/2024

(C. FREUCHET) Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à encaisser les 10 % de la libre participation aux frais, soit 207,46 €.

Pas de question

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an susdits,  
Levée de séance à 21h35

Le secrétaire de séance



Philippe RIVAT

Le Maire,



Alain LOUCHE

Affichage et publication électronique le 12 AVR. 2024

**Mairie de VEYRAS - 1101, Place de la République, 07000 VEYRAS**

Tél. 04 75 64 29 04 - Fax 04 75 64 80 61

mairiedevyras@wanadoo.fr

[www.veyras.fr](http://www.veyras.fr)